Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331A-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 31 mars 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260331a - Indemnités de fonctions des élus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. MABIRE Adrien (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme VÉDRENNE Clémence (procuration à Germaine ANTONA).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de quatre adjoints,
CONSIDERANT la volonté du Maire de donner des délégations de fonctions à quatre adjoints et dix conseillers municipaux,
CONSIDERANT la strate démographique de la commune,
CONSIDERANT que pour une commune de cette strate démographique, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 55,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
CONSIDERANT la volonté de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,
CONSIDERANT que pour une commune de cette strate démographique, le taux de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
CONSIDERANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner (art 2123-24 II),
CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints titulaires d'une délégation, des conseillers municipaux titulaires d'une délégation et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À la majorité, par 15 pour et 4 contre (RAZAVET-HINGANT-LE JAOUEN-LEHUGER),

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331A-DE

DÉCIDE de fixer le montant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

- Maire : 48,1% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4 adjoints : 17,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2 conseillers municipaux délégués (niveau 1) : 11,4% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 8 conseillers municipaux délégués (niveau 2) : 2,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

PRÉCISE que les indemnités sont versées mensuellement à compter du 1er avril 2026.

Un tableau annexé récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS



Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331A-DE

TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DÉLÉGATION

FONCTIONS	NOM	PRÉNOM	% INDICE BRUT TERMINAL DE LA FP	MONTANT MENSUEL BRUT *(au 31/03/2026)*
Maire	CAMUS	Sylvain	48.10%	1 977.16 €
1ère adjointe	MORVAN	Sonia	17.50%	719.34 €
2ème adjoint	DUPUIS	Matthieu	17.50%	719.34 €
3ème adjointe	ANTONA	Germaine	17.50%	719.34 €
4ème adjoint	NAULET	Olivier	17.50%	719.34 €
Conseiller délégué (niveau 1)	RAOUL	Pierre	11.40%	468.60 €
Conseillère déléguée (niveau 1)	CHAUVEL	Francine	11.40%	468.60 €
Conseillère déléguée (niveau 2)	ROLLAND	Pierrette	2.70%	110.98 €
Conseiller délégué (niveau 2)	BOSC	Dominique	2.70%	110.98 €
Conseillère déléguée (niveau 2)	LE GALL	Armelle	2.70%	110.98 €
Conseiller délégué (niveau 2)	MARC	Hubert	2.70%	110.98 €
Conseiller délégué (niveau 2)	MABIRE	Adrien	2.70%	110.98 €
Conseillère déléguée (niveau 2)	GUILLOU	Morgane	2.70%	110.98 €
Conseillère déléguée (niveau 2)	VÉDRENNE	Clémence	2.70%	110.98 €
Conseiller délégué (niveau 2)	LE MANAC'H	David	2.70%	110.98 €
		TOTAL	162.50%	6 679.60 €

Montant de l'enveloppe globale : 162,60% de l'indice brut terminal soit 6 683,70€